

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD15

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ont satisfait à »,

les mots :

« sont conformes aux exigences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle visant à reprendre les termes de la directive et ceux de l'article L. 557-4 du code de l'environnement.